



Paris, le 1^{er} décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agnès BUZYN annonce le versement de la prime de Noël

Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé annonce le versement d'une prime de Noël pour certains bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation équivalent retraite.

Cette prime, qui sera versée la semaine précédant Noël, s'élève à 152,45 € pour une personne seule et monte jusqu'à 320,14 € pour un couple avec deux enfants.

Attribuée à plus de 2,5 millions de Français, le versement de la prime de Noël traduit l'engagement du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et pour le pouvoir d'achat des foyers modestes, engagement présent dans le Projet de loi de finance pour 2018 qui prévoit notamment la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, à compter de la fin de l'année 2018.

Composition de la famille	Montants en euros
<u>Personne isolée</u>	152,45
<u>2 personnes :</u> couple sans enfant ou isolé avec un enfant	228,67
<u>3 personnes :</u> isolé avec deux enfants ou couple avec un enfant	274,41
<u>4 personnes :</u> isolé avec trois enfants ou couple avec deux enfants	335,39 320,14

<u>5 personnes :</u> isolé avec quatre enfants ou couple avec trois enfants	396,37 381,12
<u>6 personnes :</u> isolé avec cinq enfants ou couple avec quatre enfants	457,35 442,10
<u>Par personne supplémentaire</u>	60,98

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60